



FONDATION JEAN-LEON LE PREVOST

Siège social : 13, Rue Victor Duchamp - 42000 Saint-Etienne
Fondation reconnue d'utilité publique

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

FONDATION JEAN-LEON LE PREVOST

Siège social : 13, Rue Victor Duchamp - 42000 Saint-Etienne
Fondation reconnue d'utilité publique

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux Administrateurs de la Fondation Jean-Léon Le Prévoſt,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Jean-Léon Le Prévoſt relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Djamel ZAHRI', is written over a faint, light blue circular stamp.

Djamel ZAHRI

Associé

BILAN FONDATION JEAN-LEON LE PREVOST AU 30/09/2023

ACTIF	30/09/2023		30/09/2022	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	6 216,00	2 715,34	3 500,66	4 743,86
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 216,00	2 715,34	3 500,66	4 743,86
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	49 896 648,83	12 034 125,08	37 862 523,75	38 187 243,64
Terrains	24 758 388,93		24 758 388,93	24 764 388,93
Agencements et aménagements des terrains				
Constructions	274 377,49	225 528,51	48 848,98	55 899,35
Agencements et aménagements des constructions	14 822 967,07	6 511 344,42	8 311 622,65	8 531 718,85
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 514 774,25	4 974 430,99	4 540 343,26	4 612 477,50
Immobilisations corporelles en cours	496 689,89	322 821,16	173 868,73	205 259,81
Avances et acomptes	29 451,20		29 451,20	17 499,20
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	495 781,00		495 781,00	269 531,00
Immobilisations financières	2 000,00		2 000,00	20 000,00
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 000,00		2 000,00	20 000,00
Autres				
Total I	50 400 645,83	12 036 840,42	38 363 805,41	38 481 518,50
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	272 680,07	23 500,95	249 179,12	242 779,60
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	80 595,00		80 595,00	64 129,00
Autres	192 085,07	23 500,95	168 584,12	178 650,60
Valeurs mobilières de placement	9 438 196,49	264 000,00	9 174 196,49	9 038 612,09
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	252 171,60		252 171,60	696 178,43
Charges constatées d'avance	1 532,32		1 532,32	8 080,18
Total II	9 964 580,48	287 500,95	9 677 079,53	9 985 650,30
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	60 365 226,31	12 324 341,37	48 040 884,94	48 467 168,80
PASSIF				
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			1 452 443,77	1 452 443,77
Fonds propres statutaires			1 452 443,77	1 452 443,77
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves			44 389 026,28	44 862 109,41
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres			44 389 026,28	44 862 109,41
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice			-300 190,39	-473 083,13
Situation nette (sous total)			45 541 279,66	45 841 470,05
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			72 996,60	328 506,28
Provisions réglementées				
Total I			45 614 276,26	46 169 976,33
FONDS REPORTES ET DEBIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations			576 376,00	333 660,00
Fonds dédiés			318 150,75	108 068,77
Total II			894 526,75	441 728,77
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total III				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 248 705,98	1 606 219,32
Emprunts et dettes financières diverses			23 767,64	4 834,64
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			99 246,38	89 371,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Clients			3 320,00	26 193,00
Autres dettes			157 041,93	128 845,08
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total IV			1 532 081,93	1 855 463,70
Ecart de conversion Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)			48 040 884,94	48 467 168,80

COMPTE DE RESULTAT FONDATION JEAN-LEON LE PREVOST du 01/10/2022 au 30/09/2023

	30/09/2023	30/09/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	618 287,56	583 255,01
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	618 287,56	583 255,01
dont patrinages		
Produits de tiers financeurs	1 522 681,20	830 409,79
Concours publics et subventions d'exploitation	11 142,00	35 369,57
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	531 604,64	505 411,98
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	864 548,60	289 628,24
Contributions financières	115 385,96	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	90 181,47	30 808,59
Autres produits	189 528,21	244 581,55
Total	2 420 678,44	1 689 054,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 013,00	167 752,44
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	636 869,01	375 976,24
Aides financières	1 054 215,61	1 114 378,24
Impôts, taxes et versements assimilés	90 641,63	70 834,91
Salaires et traitements	190 717,99	274 098,00
Charges sociales	84 838,83	103 320,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	534 823,89	538 691,36
Dotations aux provisions	23 500,95	
Reports en fonds dédiés	55 596,70	22 905,62
Autres charges	2 478,52	
Total II	2 676 696,13	2 667 957,57
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-256 017,69	-978 902,63
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 943,40	37 750,94
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	148 349,85	522 849,54
Total III	192 293,25	560 600,48
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	264 000,00	
Intérêts et charges assimilées	6 744,50	10 596,49
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	52 161,88	95 108,02
Total IV	322 906,38	105 704,51
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-130 613,13	454 895,97
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-386 630,82	-524 006,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	94 505,51	31 160,52
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		20 826,18
Total V	94 505,51	51 986,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 065,08	1 063,17
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	8 065,08	1 063,17
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	86 440,43	50 923,53
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 707 477,20	2 301 642,12
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 007 667,59	2 774 725,25
EXCEDENT OU DEFICIT	-300 190,39	-473 083,13

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	89 768,17
Prestations en nature	87 657,00
Bénévolat	364 762,00
TOTAL	454 530,17
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	89 768,17
Prestations en nature	
Personnel bénévole	364 762,00
TOTAL	454 530,17

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	89 768,17
Prestations en nature	87 657,00
Bénévolat	364 762,00
TOTAL	454 530,17
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	89 768,17
Prestations en nature	
Personnel bénévole	364 762,00
TOTAL	454 530,17

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total bilan est de 48 040 884,94€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 300 190,39 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

DESCRIPTION DE L'ENTITE

La Fondation Jean-Léon Le Prevost a été créée et reconnue d'utilité publique par le décret du Premier Ministre, M. Raymond Barre, du 12 décembre 1979.

La Fondation *Jean-Léon Le Prevost* a pour but : de promouvoir les œuvres sociales entreprises dans l'esprit de Saint Vincent de Paul et de Jean-Léon Le Prevost en faveur des milieux populaires et plus particulièrement :

1) de servir des bourses d'études et d'assurer des moyens de formation à toutes personnes désireuses d'apporter leur collaboration et de consacrer leur activité au service des principes et des œuvres sociales entreprises selon l'esprit de Jean-Léon le Prevost ;

2) de venir en aide aux enfants et adolescents victimes de conditions sociales défavorables à leur formation humaine et chrétienne ;

3) d'assurer les vieux jours des Religieux de Saint Vincent de Paul ayant consacré une partie importante de leur vie, en France et à l'étranger, en faveur des milieux populaires dans les œuvres de Jean-Léon le Prevost.

Elle a son siège social à Saint Etienne, Loire, 13, rue Victor Duchamp.

Les moyens d'action de la Fondation sont :

— La gestion de maisons d'accueil permettant l'accomplissement du but sus-indiqué.

— La formation de jeunes se consacrant à la réalisation de l'objet de la Fondation et le service d'allocations leur permettant de faire les études nécessaires à cette formation.

— La publication de bulletins et de brochures, l'organisation de stages et conférences en vue de faire connaître les œuvres de la Fondation.

— La prise en charge des personnes âgées ayant consacré une partie notable de leur vie aux œuvres sociales dont il est parlé à l'article premier.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

2.1 Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine de la Fondation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluation. Les éléments acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont évalués à leur valeur vénale.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

Les autres immobilisations incorporelles, selon leur nature, sont amorties sur une durée de 1 à 3 ans.
Les constructions sont amorties, selon leur nature et qualité, sur une durée allant de 10 à 90 ans.
Les agencements des terrains sont amortis, selon leur nature, sur une durée allant de 10 à 20 ans.
Les agencements, selon leur nature, sont amortis sur une durée allant de 10 ans à 33 ans.
Les matériels et les mobiliers, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans.

2.2 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation

2.3 Biens durables destinés à la réalisation de l'objet social

Les immobilisations acquises à la suite de legs et donations de biens utilisés pour l'objet social de la Fondation, sont comptabilisées en apports au Fonds Associatif.

2.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dans le cadre des legs et donations, les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte spécifique de créances jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres, représentative de la date de disponibilité effective permettant la cession des titres et/ ou l'utilisation des fonds. Les créances reçues par legs ou donations sont à leur valeur vénale à la date d'effet de la comptabilisation de la libéralité sous-jacente.

2.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées directement en subventions d'investissement et sont amorties selon le même rythme que les biens auxquels elles se rapportent.

2.6 Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont principalement plusieurs origines :

- les legs et donations enregistrés en produits, qui ont été dédiés à un projet particulier par l'auteur de la libéralité,
- les subventions et les contributions versées avec une clause d'affectation particulière et non utilisées en totalité au cours de l'exercice au cours duquel elles ont été reçues,
- les ressources provenant d'un appel à la générosité du public pour une affectation particulière (quête pour la colonie, pour le séminaire, ...).
- les contributions reçues pour financer un investissement défini font l'objet d'une inscription en fonds dédiés d'investissement, repris sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation.

A la fin de chaque exercice, la partie de ces ressources non employée au financement des projets auxquelles elles sont destinées est comptabilisée au passif du bilan en « Fonds dédiés », en contrepartie d'un compte de charges « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Lors de l'utilisation de ressources acquises au cours d'exercices antérieurs, celles-ci viennent diminuer le poste de « Fonds dédiés » en contrepartie d'un compte de produits « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.7 Fonds reportés

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens destinés à être cédés, des créances et dettes des dossiers de legs et donation, qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués sur la base de l'évaluation réalisée pour chaque dossier et acceptée par le conseil d'administration.

2.8 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leurs cours d'acquisition.

Les moins-values potentielles afférentes à une même catégorie de titres cotés ou celles afférentes aux titres non cotés font l'objet d'une dépréciation ; les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées tant que les titres ne sont pas cédés.

Les plus ou moins values lors de la vente de titres sont calculées en fonction de la valeur moyenne d'achat et de la valeur de vente.

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration de la Fondation a accepté 3 legs testamentaires pour 1 105 553 €
Divers travaux et achats ont été réalisés et immobilisés pour un montant brut total de 259 160 €:

- Remplacement des luminaires au Centre Clément Myionnet
- Achat armoire frigorifique au Centre Clément Myionnet
- Remplacement de la chaudière au Centre Clément Myionnet
- Réfection des chambres 406, 407, 502, 511, 801,803 à 811
- Remplacement des luminaires (leds) des espaces communs au Foyer Le Prevost
- Réfection de la salle d'eau au 1° étage du foyer Le Prevost
- Rafraîchissement du studio au 3° étage du foyer Le Prevost
- Remplacement de plusieurs sommiers et matelas au Foyer Le Prevost
- Migration de l'installation internet au Foyer Le Prevost
- Remplacement d'une fonte de descente des eaux usées au Foyer Le Prevost
- Remplacement du câble de l'ascenseur au Foyer Le Prevost
- Achat d'une centrifugeuse pour la cuisine du Foyer Le Prevost
- Réfection des vitraux de la tribune de l'église N-D du Bon Conseil
- Réfection des cheminées du Patronage Saint Joseph
- Réfection d'une partie du mur du Centre Aéré de Longiron

Pour respecter le règlement ANC n°2018-06, réaffectation des contributions financières d'associations affectées à l'investissement dans les comptes de "fonds dédiés" #195 au lieu du compte des "subventions d'investissement" #131 (245 000 € en valeur nette)"

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Au mois d'octobre l'immeuble du Square Léon Guillot a été vendu pour une somme de 9 500 000 € (7 500 000 € immédiatement et 2 000 000 € dans deux ans) ce qui entraîne une plus-value d'environ 8 800 000 €

BILAN

1 FONDS PROPRES

1.1 Tableau de variation des fonds propres

Les fonds propres ont varié au cours de l'exercice comme suit en K€ :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 452				1 452
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	44 862	-473			44 389
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-473	473		-300	-300
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	329			-256	73
Provisions règlementées					
TOTAL	46 169			-556	45 614

Pour se conformer au règlement ANC n°2018-06, 245K€ de contributions reçues antérieurement ne répondant pas à la définition de subventions ont été reclassés des subventions d'investissement vers des fonds dédiés d'investissement (valeur nette).

2. ACTIF IMMOBILISE

2.1 Immobilisations

2.1.1 Valeurs brutes

	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 216,00			6 216,00
. Terrains	24 764 388,93		6 000,00	24 758 388,93
. Agencement des terrains	274 377,49			274 377,49
. Constructions	14 828 967,07		6 000,00	14 822 967,07
. Agencements Constructions	9 343 915,87	196 551,85	25 693,47	9 514 774,25
. Matériels	513 976,91	7 011,98	24 299,00	496 689,89
. Immobilisations en cours	17 499,20	14 452,00	2 500,00	29 451,20
Total	49 749 341,47	218 015,80	64 492,47	49 902 864,83

2.1.2 Amortissements cumulés

	<u>Solde à l'ouverture</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Solde à la Clôture</u>
. Immobilisations incorporelles	(1 472,14)	(1 24320)		(2 715,34)
. Terrains	-	-	-	-
. Agencement des terrains	(218 478,14)	(7 050,37)		(225 528,51)
. Constructions	(6 297 248,22)	(219 441,17)	5 344,97	(6 511 344,42)
. Agencements Constructions	(4 731 438,37)	(268 686,09)	25 693,47	(4 974 430,99)
. Matériels	(308 717,10)	(38 403,06)	24 299,00	(322 821,16)
Total	(11 557 353,97)	(657 900,69)	55 337,44	(12 036 840,42)

2.2 Biens reçus par legs destinés à être cédés

	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Legs Le Bloas	2 113,00			2 113,00
Legs Massardier	23 750,00		23 750,00	
Legs Poitou		400 000,00	150 000,00	250 000,00
Legs Rouchouse	243 668,00			243 668,00
Total	269 531,00	400 000,00	173 750,00	495 781,00

2.3 Immobilisations financières

	<u>Montant brut 30/09/2023</u>	<u>Échéance à moins d'un an</u>	<u>Échéance 1 an et plus</u>
Prêt Amiraux	2 000,00	2 000,00	
Total	2 000,00	2 000,00	

3. ACTIF CIRCULANT

3.1.1. Créances sur legs

	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
. Créance Legs Delcroix	39 629,00		39 629,00	
. Créance Legs Baux	1 500,00			1 500,00
. Créance Legs Regaldi	23 000,00			23 000,00
. Créance Legs Paradis		7 622,00		7 622,00
. Créance Legs Chabanis		48 473,00		48 473,00
Total	64 129,00	56 093,00		80 595,00

3.1.2 Autres Créances

	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance 1 an et plus
. Associations	144 144,91	131 461,50	12 683,41
. Produits à recevoir	1 486,00	1 486,00	
. Locaux loués	26 869,33	26 869,33	
. Vente immobilière	19 584,83	19 584,83	
Total	192 085,07	179 401,66	12 683,41

3.1.3 Valeurs mobilières de placements

La valeur brute des valeurs mobilières de placement détenues au 30 septembre 2023, sans compter la provision moins-value, s'élève à 9 438 196,49

€ contre 9 038 612,09 € au 30 septembre 2022. A titre indicatif, la valorisation du portefeuille titres, liquidités incluses, au 30 septembre 2023 est de : 10 452 216,56 € alors qu'elle était au 30 septembre 2022 de 10 071 691,75 €

Le portefeuille de la Fondation se décompose ainsi :

	30 /09/23		30 /09/22	
. Actions et Obligations convertibles :	4 293 911,93	46 86%	5 279 466,15	58,45%
. SICAV Monétaire et Capitalisation	1 444 481,18	15,76%	1 000 000,00	11,05%
. Obligations :	3 339 504,56	36,44%	2 398 847,12	26,51%
. SCPI et OPCI :	360 298,82	3,93%	360 298,82	3,98%
. Provisions moins-values potentielles	(264 000,00)	2,99%		
Total	9 174 196,49		9 038 612,09	

3.1.4 Appréciation des titres

Compte tenu de l'évolution des marchés, une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour tenir compte des moins-values latentes sur chaque titre financier

	Valeurs comptable	Évaluation au 30/09/23	Plus ou moins-values latentes	%
Actions Zone Euro	3 177 345,71	3 737 805,81	560 460,10	17,64%
Actions Hors Zone Euro	1 097 300,14	1 310 655,37	213 355,23	19,44%
Obligations convertibles	19 266,08	21 240,38	1 974,30	10,25%
Obligations Zone Euro	3 339 504,56	3 297 650,03	- 41 854,53	- 1,25%
Obligations Hors Zone Euro				
SICAV et Contrats de Capitalisation	1 444 481,18	1 540 376,23	95 894,05	6,64%
SCPI et OPCI	360 298,82	544 488,74	184 189,92	51,12%
TOTAL	9 438 196,49	10 452 216,56	1 014 020,07	10,72%

3.1.5 Charges constatées d'avance

	30/09/23	30/09/22
. Cotisation Assurance bâtiments MSC		8 080,18
. Charges copropriété	1 532,32	
Total	1 532,32	8 080,18

4. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	Valeurs initiales	Valeurs amortissements antérieures	Valeurs amortissements année	Valeurs nettes
Mairie Égouts 1996 3,0303%	18 709,66	5 820,78	3 741,93	9 146,95
Départ. Loire Goudronnage cour 2010 5%	23 694,50	4 738,90	2 369,45	16 586,15
Trafic Patro 2019-20 20%	12 500,00	6 445,87	3 125,00	2 929,13
Départ. Loire Construction CCM 1991. 1,5%	45 295,84	2 448,42	1 224,21	41 623,21
Cons. Gén Mur Longiron 2000 3,33%	3 823,42	729,92	382,34	2 711,16
TOTAL	104 023,42	20 183,89	10 842,93	72 996,60

5. FONDS REPORTES ET DEDIES

5.1 Fonds reportés

	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Legs Delcroix	39 629,00		39 629,00	
Legs Baux	1 500,00			1 500,00
Legs Le Bloas	2 113,00			2 113,00
Legs Massardier	23 750,00		23 750,00	
Legs Poitoux		400 000,00	150 000,00	250 000,00
Legs Regaldi	23 000,00			23 000,00
Legs Paradis		7 622,00		7 622,00
Legs Rouchouse	243 668,00			243 668,00
Legs Chabanis		48 473,00		48 473,00
Total	333 660,00	456 095,00	213 379,00	576 376,00

5.2 Fonds dédiés

	30/09/22	Reports	Utilisations	Transferts	30/09/23	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices" afin de se conformer au règlement ANC 2018-06
. Fonds dédié Contribution ADP			8 333,25	231 466,75	223 133,50	
. Fonds dédié Contribution divers vitraux		55 596,70	198,02		55 398,68	
; Fonds dédié Contribution Despinasse			1 650,00	13 200,00	11 550,00	
. Fonds N.D. du Lys	28 068,57				28 068,57	28 068,57
. Fonds N.D. du Bon Conseil	80 000,00		80 000,00			
Total	108 068,57	55 596,70	90 181,27	245 666,75	318 150,75	

6. DETTES

6.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Montant brut 30/09/23	Échéance à moins d'un an	Échéance entre 2 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
SG (Sanctuaire-Archives)	109 696,67	109 696,67		
SG (St Didier en Velay)	609 291,68	74 127,79	375 909,24	159 254,65
SG (N-D de La Salette)	259 304,29	63 229,27	196 075,02	
SG (N-D Bon Conseil PMR)	253 493,42	61 383,29	192 110,13	
SG (Archives et Sanctuaire)	16 919,92	16 919,92		
Total	1 248 705,98	325 356,94	764 094,39	159 254,65

6.2 Emprunts et dettes financières diverses

	Montant brut 30/09/23	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
. Dépôts de garanties	4 834,64		4 834,64	
. Cautions Chambres Foyer	17 500,00	17 500,00		
. Cautions Parkings	1 433,00	1 433,00		
Total	23 767,64	18 933,00	4 834,64	

6.3 Dettes fiscales et sociales

	Montant brut 30/09/23	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
. Personnel	7 870,70	7 870,70		
. Organismes sociaux	27 782,21	27 782,21		
. Etat, impôts et taxes	59 150,47	59 150,47		
. Contribution revenus locatifs	4 443,00	4 443,00		
Total	99 246,38	99 246,38		

6.4 Clients

	30/09/23	30/09/22
. Résidents	3 320,00	9 300,00
Total	3 320,00	9 300,00

6.5 Autres dettes

	Montant brut 30/09/23	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
. Associations	139 488,93	139 488,93		
. Charges à payer	15 471,13	15 471,13		
. Dettes sur locations	2 081,87	2 081,87		
Total	157 041,93	157 041,93		

COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

1.1 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	30/09/23	30/09/22
. Conseil Général	6 000,00	7 161,00
. Divers	2 000,00	23 554,57
. Mairies	3 142,00	4 654,00
Total	11 142,00	35 369,57

1.2 LEGS DONATIONS ET ASSURANCES VIE

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 #75432	1 081 328,60
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés #7754	175 936,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations #7891	63 379,00
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés #6754	150 000,00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations #6891	306 095,00
SOLDE DE LA RUBRIQUE	864 548,60

1.3 CONTRIBUTIONS FINANCIERES PRIVEES

	30/09/23
. Divers Vitraux NDBC	55 596,70
. Société Saint Vincent de Paul	4 000,00
. Fondation Despinasse	15 000,00
. Remboursement Charges de Copropriétés	36 975,90
. Remboursement Taxes Ordures Ménagères	3 377,18
. Remboursement Intérêts prêt NDS	436,18
Total	115 385,96

1.4 AUTRES PRODUITS

	30/09/23	30/09/22
. Locations	179 444,45	193 335,45
. Contributions financière		38 576,02
. Quote-part Le Cèdre	771,61	1 077,11
. Journées d'Amitié	9 312,15	1 447,40
. Produits divers de gestion		0,52
. Autres produits sur legs		10 145,05
Total	189 528,21	244 581,55

2. CHARGES D'EXPLOITATION

2.1 AIDES FINANCIERES

	30/09/23	30/09/22
. Financements accordés par le conseil d'administration	670 908,00	783 250,00
. Reversement des dons manuels reçus	383 017,11	351 313,24
. Bourse d'études et de formation	241,00	2 815,00
. Charges diverses de gestion	49,50	
Total	1 054 215,61	1 114 378,24

2.2 IMPOTS ET TAXES

	30/09/23	30/09/22
. Impôts Foncier	78 914,25	56 607,97
. Taxes d'Habitation	6 368,00	8 174,00
. Taxes de Balayage	916,28	947,28
. Contribution Revenus locatifs	4 443,00	4 538,00
. Autres impôts et taxes		567,66
. Taxe COVID (Veolia)		
Total	90 641,53	70 834,91

2.3 CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif des salariés de la Fondation est de 5 personnes, 4 ayant travaillé douze mois et 1 un mois
L'effectif moyen est donc de 4,08 personnes

3. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	30/09/23	30/09/22
. Produit de cessions d'éléments d'actifs	53 500,00	36 445,50
. Assurance Dommage Aux Biens	3 835,85	- 5284,97
. Produits années antérieures	4 296,72	
. Produits exceptionnels	22 030,00	
. Quotte part des subventions d'équipement	10 842,93	20 826,18
Total	94 505,50	51 986,70

4. CHARGES EXCEPTIONNELLES

	30/09/23	30/09/22
. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 415,00	1 063,17
. Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	6 655,03	
Total	8 065,08	1 063,17

5. BENEVOLAT

Le bénévolat dont bénéficie la Fondation peut être évalué comme suit :

Destination	Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Valorisation 30/09/2023	Valorisation 30/09/2022
Centre Aéré de Longiron	Animateurs	34	4 760	76 160	75 200
	Directeurs	04	600	17 400	13 440
	Secrétariat	03	420	6 760	7 680
	Accueil/Inscriptions	10	200	3 200	4 160
	Equipe cuisine	04	560	8 960	12 800
	Infirmiers	02	140	2 240	2 880
	Publicité				480
	TOTAL	57	6 680	114 720	116 640
Aide aux détreesses	Accueil et cuisine	55	6 597	105 552	100 784
	Comptabilité	02	42	672	945
	TOTAL	57	6 639	106 224	101 729
Patronages	Animateurs - Animatrices	12	1 720	27 520	41 280
	Accueil et ménage	02	400	6 400	12 864
	Administratifs	02	230	3 680	3 680
	Ponctuels (JDA...)	25	300	4 800	
	TOTAL	41	2 650	42 400	57 824
Colonie de vacances	Animateurs	14	2 690	43 040	39 936
	Cuisine, lessive et divers	04	770	12 320	12 800
	TOTAL	18	3 460	55 360	52 736
Foyer Le Prevost	Directeur				53 200
	Animateur				4 960
	Comptabilité				
	Lingerie	02	352	5 632	12 800
	Accueil	05	616	9 856	19 200
	Conférenciers	10	30	870	1 512
	TOTAL	17	998	16 358	91 672
Administration générale	Comptabilité	01	1 200	26 400	25 200
	Gestion des dons et legs	01	150	3 300	3 150
	TOTAL	02	1 350	29 700	28 350
TOTAL GENERAL		192	21 770	364 762	448 591

Cette évaluation a été faite à partir d'une estimation valorisée sur la base de salaires bruts horaires théoriques suivants :

Directeurs, Conférenciers : 21 €/h (soit avec les charges sociales 29 €/heure)

Comptabilité et gestion des dons et legs : 15,5 €/h (soit avec les charges sociales 22 €/heure)

Animateurs et autres : S.M.I.C. 11,27 €/h (soit avec les charges sociales 16 €/heure)

Ces montants ont été majorés des charges sociales patronales évaluées forfaitairement à 40% des salaires bruts.

Les dons en nature dont bénéficie la Fondation peuvent être évalués comme suit :

Destination	Nature	Quantité	Valorisation 30/09/2023	Valorisation 30/09/2022
Centre Aéré Longiron	Eau (m3)	130	650	650
	Produits vaisselle, désinfectant, masques		400	700
	TOTAL	130	1 050	1 350
Patronage	Produit d'entretien			200
Colonie de Vacances	Produits d'entretien			800
Aide aux détreesses	Nourriture Banque alimentaire (kg)	18 104	72 416	81 180
	Boucherie (kg)	1 181	4 724	
	Produits d'entretien (kg)	279	1 116	
	TOTAL	19 564	78 256	81 180
Administration générale	Fournitures de bureau		600	550
	Téléphone		350	370
	Timbres			
	Transport		1 500	1 200
	Dons en nature avec reçus		8 012	2 007
	TOTAL		10 462	4 127
TOTAL GENERAL			89 768	87 657

Cette valorisation pour l'eau a été faite à partir des quantités consommées évaluées au prix du marché à La Talaudière Eau 5 €/M³ et pour la Banque alimentaire au prix du marché soit 4 €/Kg

Commentaires : Suite à la pandémie, le centre a moins distribué de colis que l'année dernière, le service des repas ayant repris normalement. **4 433 repas** servis sur **115 jours** et **575 colis** distribués. La moyenne est une quarantaine de passagers par jour. Le nombre des bénévoles est inférieur, en raison de l'abandon de certaines personnes, problème d'âge ou de santé et du fait qu'il n'y a pas eu de braderie.